

VII.—COMITE PERMANENT DES CHEMINS DE FER, CANAUX ET TELEGRAPHES.—*Continuation.**Bills renvoyés.*—Continuation.

- No. 136. Pour autoriser James Pearson à construire un chemin à rails plats afin de relier une carrière de pierre au chemin de fer grand tronç à Georgetown.—*Pétitions en faveur renvoyées au dit comité* : D'Albert Lee et autres, du township d'Esquesing, comté d'Halton,—de David Starret et autres, du township d'Esquesing, comté d'Halton,—et de W. H. Boulton et autres, de la cité de Toronto.
- No. 139. Pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont international (et la résolution adoptée le 17 courant par rapport aux péages à prélever par la compagnie, est renvoyé au comité, avec instruction (31 mai) de l'incorporer dans le bill.)
- No. 142. Pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Marmora et Belleville.
- No. 166. Pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly.
- No. 172. Pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer du Nord Ouest du Canada, en prolongeant le délai pour commencer et terminer le dit chemin de fer.
- No. 174. Pour transporter certaine partie de Bathurst Street, dans la cité de London, à la compagnie du chemin de fer de London et Port Stanley, et pour faciliter la dite compagnie à disposer de certains biens-fonds.
- No. 186. Pour incorporer la compagnie des terres et de transport du Nord-Ouest.—*Pétition en faveur renvoyée au dit comité* : De W. H. Boulton et autres, de la cité de Toronto.
- No. 189. Pour étendre la charte de la compagnie du chemin de fer de Brockville à Ottawa, et pour d'autres fins.
- No. 188. Pour amender de nouveau l'acte des clauses générales des chemins de fer.
- No. 158. Pour autoriser la compagnie du chemin de fer de Cobourg et Peterborough à émettre des débetures préférentielles, et pour d'autres fins.
- No. 180. Pour incorporer la compagnie du canal à vaisseaux de la rivière St. Clair et des Two Creeks.
- No. 208. Pour permettre aux municipalités qui possèdent des actions dans la compagnie du chemin de fer de London et Port Stanley d'être mieux représentées dans la direction de la dite compagnie.
- No. 232. Pour amender les actes relatifs à la compagnie du chemin de fer d'union d'Ontario, Simcoe et Huron, et accorder d'autres facilités à la dite compagnie.
- Premier rapport*, sur les bills Nos. 49 et 91, 8 juin; *Second rapport*, sur le bill No. 188, 9 juin; *Troisième rapport*, sur les bills Nos. 106, 139, 105 et 84, 10 juin; *Quatrième rapport*, sur les bills Nos. 142 et 172, 11 juin; *Cinquième rapport*, sur le bill No. 189, 15 juin; *Sixième rapport*, sur le bill No. 174, 17 juin; *Septième rapport*, sur le bill No. 60, 24 juin; *Huitième rapport*, sur les bills Nos. 166, 58 et 136, 23 juin; *Neuvième rapport*, sur le bill No. 158, 1er juillet; *Dixième rapport*, sur les bills Nos. 186 et 180, 14 juillet; *Onzième rapport*, sur le bill No. 208, 28 juillet; et, *Douzième rapport*, sur le bill No. 232, 10 août.